



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 018 DE

Page 1/2

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD, GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Avenant à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très Haut Débit.

L'avenant n°1 à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très Haut Débit, annexé au rapport a fait l'objet d'une signature avec le Président du Conseil Départemental le 14 janvier 2019.

L'avenant à la convention porte sur la modification du programme de déploiement du très haut Débit. La Commune de La Ferté sera desservie par la technologie FTTH lors de la phase 1 du programme comme les communes d'Abergement le Grand, Mathenay, Molamboz, Saint Cyr-Montmalin et Vadans. La commune de Planches près d'Arbois sera desservie par la technologie Montée en débit.

Pour rappel le calcul de la participation financière de la CCAPS s'établit comme suit :

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 26 Février 2019

CO 018 DE (SUITE)

Objet : Avenant à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très Haut Débit.

	Nbre de lignes/prises concernées	Forfait de participation EPCI par ligne/prise	Montant de participation financière de la CCAPS
Opération de montée en débit	1756	230€/ligne	403.880€
Déploiement FTTH	5008	360 €/ligne	1.802.880€
Total			2.2070.760€

Il est rappelé que la délibération CO 088 DE du 27 juin 2017 fixe un montant forfaitaire de participation des communes valable pendant toute la durée de la 1^{ère} phase et ayant vocation à être reconduit au cours de la 2^{ème} phase, sauf évolution significative des coûts de travaux supportés par le maître d'ouvrage à 100 € la participation forfaitaire des communes pour chaque prise déployée en Très Haut Débit quel que soit la technique mise en œuvre.

Pieces en annexe :

- Avenant n°1 à la convention FTTH
- Evaluation des concours communaux

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE l'avenant à la convention la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très Haut Débit ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très Haut Débit.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCONY

